

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

14/01/2025

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Absents avec

procuration : 2

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N° 1-1

Objet : Autorisation de
signature de la
convention de mise à
disposition des services
entre la Commune et la
Communauté de
Communes pour la
compétence voirie.

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt trois janvier à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : MM. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés :

M. AMOUROUX (Procuration M. SANS)

Mme DALLA-ZANNA (Procuration Mme GERARD)

Mme GRANGE

Madame COURTOUX Cécile a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 H 40

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Communauté de Communes Cœur de Garonne a présenté à la signature la convention de mise à disposition des services entre la Commune et la Communauté de Communes Cœur de Garonne pour la compétence voirie du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce document.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et dans un souci de favoriser une bonne administration, le Conseil Municipal,

AUTORISE à l'unanimité des membres présents,

Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des services entre la Commune et la Communauté de Communes Cœur de Garonne pour la compétence voirie du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 30.01.2025

Pour copie conforme

En Mairie, le 24 Janvier 2025

Le Maire,

Christian SANS

